

# La Formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique : état des lieux

Narcisse EKONGOLO MAKAKE

Chargé de cours

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et la Communication (Esstic)

Université de Yaoundé II. *Yaounde Mediation & Information Studies (YMIS)*

Email : narso\_fr@yahoo.fr

## **Résumé**

La présente communication tente de faire le point sur la formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique à partir d'une analyse textuelle des grilles de formation, et des programmes d'enseignement des différentes écoles de formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique. Le but étant de parvenir non seulement à une cartographie des modèles de formation en Afrique, mais aussi d'arriver à rendre compte des réalités de ces métiers sur le continent. La présente étude qui s'inscrit dans une approche historique prend ancrage sur les travaux sur l'épistémologie de la science de l'information (Jean Meyriat, Robert Escarpit, Bernard Miège, Hubert Fondin), ainsi que sur les recherches plus pragmatiques issues des études RAMP (*Records and Archives Management Program*) initiées et financées par l'Unesco. Loin de prétendre à l'exhaustivité, cette étude peut être considérée comme une première exploration permettant de dresser une catégorisation de modèles de formation en information documentaire rencontrés en Afrique.

**Mots clés** : Bibliothéconomie, documentation, archivistique, Science de l'Information, formation en information documentaire, métier de l'Information documentaire, formation professionnelle.

## **Abstract** :

This paper surveys training in documentary information professions in Africa based on an analysis of the teaching programs of the various training schools in the information professions. The goal is not only to map training models in Africa, but also to reflect the realities of the profession on the continent. This study, which takes an historical approach, is based on work on the epistemology of information science (Jean Meyriat, Robert Escarpit, Bernard Miège, Hubert Fondin), as well as on more pragmatic research stemming from RAMP (Records and Archives Management Program) initiated and financed by Unesco. Far from pretending to be exhaustive, this study can be considered as a first attempt to categorize the training models in documentary information encountered in Africa.

## **Keywords** :

Library science, documentation, archival science, information science, training in documentary information, documentary information professions, training.

# La Formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique : état des lieux

Narcisse EKONGOLO MAKAKE

## Introduction

Les premières formations dans les métiers de l'information documentaire en Afrique remontent vers les années 1930 (Unesco. 1954a) En effet, l'Afrique du Sud, pionnière en matière de formation de bibliothécaires, crée en 1933 sa première formation. Cette formation qui fut une initiative ingénieuse de l'Association des Bibliothécaires d'Afrique du Sud se faisait exclusivement à distance. Mais, ce n'est qu'en 1938 que les cours en présentiel feront leur apparition au sein des institutions universitaires grâce à la création du département de bibliothéconomie de l'Université de Pretoria.

Deux événements vont constituer les principaux éléments déclencheurs du développement des formations dans le domaine de l'information documentaire. Le premier événement a eu lieu à Ibadan au Nigéria en 1953 à l'occasion du stage d'études sur le « *développement des bibliothèques publiques en Afrique* » (Unesco 1954b). Les conclusions de ces travaux soulignaient clairement la nécessité d'une part de créer les bibliothèques en Afrique, et, d'autre part, de former le personnel africain au métier de bibliothécaire en leur dispensant une formation professionnelle tenant en compte des spécificités africaines.

Quant au second événement, il s'agit de la Conférence des Chefs de l'Etat africains sur « *le développement de l'éducation publique en Afrique* » en 1961. Lors de cette conférence, des résolutions fermes avaient été prises pour la création des Centres Régionaux de Formation des Bibliothèques (CRFB). C'est ainsi que le 28 mars 1962 l'Unesco crée à Dakar au Sénégal le Centre Régional de Formation des Bibliothécaires de langue française qui va accueillir les étudiants des pays francophones d'Afrique subsaharienne. Ce centre deviendra le 15 novembre 1967, l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (EBAD).

En ce qui concerne les pays anglophones, le Ghana et le Nigéria sont des têtes de proue. Au Ghana, le « *Department Of Library Studiese* » crée en 1961, et rattaché à l'Université du Ghana en 1965 assure la formation des apprenants. Au Nigeria, le

« *Department of Library Studies* » d'Ibadan rattachée depuis 1965 à la « Faculty of Education » de l'Université d'Ibadan, est mis en place depuis 1960 grâce à l'aide de la Carnegie Corporation. Quant aux pays de l'Afrique de l'Est, la « *East African School of Librarianship* » est fondée en Ouganda en 1963 à l'Université de Makerere grâce aux apports de l'Unesco et de nombreux organismes, à l'instar du *British Council*. Cet établissement va accueillir l'ensemble des étudiants de l'Afrique de l'Est.

Aujourd'hui, la plupart des Etats africains, soucieux de l'importance des métiers de l'information documentaires et surtout de leur contribution essentielle à l'éducation et à la culture des peuples, ont ouvert des formations professionnelles. Ces formations ont apporté une réponse pertinente aux besoins de la main d'œuvre dans le domaine de l'information documentaire en Afrique. La question est donc de savoir qu'est-ce qu'on sait réellement sur ces formations ? Quels sont les principaux modèles de formation rencontrés en Afrique ?

La présente communication qui s'inscrit dans une démarche historique tente de faire le point sur la formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique. Il s'agit précisément d'une tentative de modélisation des formations des métiers de l'information documentaire aux fins de rendre intelligible un phénomène aussi complexe que la formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique. Le but étant de parvenir à une représentation des formations dans les métiers de l'information documentaire du continent. Cette recherche prend ancrage autant sur les travaux sur l'épistémologie de la science de l'information (Jean Meyriat 1981, Robert Escarpit 1981, Bernard Miège 2013, Hubert Fondin 2006, Yves-François Le Coadic 1997) que sur les travaux plus pragmatiques issus des études du programme RAMP<sup>1</sup> (*Records and Archives Management Program*) ou (programme de gestion des documents courants et des archives) initiées par l'Unesco. Nous nous référerons aussi sur l'ensemble de travaux menés par les auteurs comme Sylvie Dalbin (1996) sur l'usage des référentiels des emplois et compétences des professionnels de l'information-documentation. Cette étude qui s'inscrit dans une approche historique tente à partir d'un examen des offres de formations, de quelques instituts de formation en information

---

<sup>1</sup> Les études RAMP de l'Unesco depuis 1979, année de leur création ont fourni plus d'une centaine d'études sur une diversité de thèmes dont les plus importants sont : Le développement des Infrastructures et bâtiments des archives, le droit des archives (Législation archivistique, statut des archivistes, etc.), la formation en archivistique aux différents niveaux de fonctions et de tâches, la protection physique et surtout légale des patrimoines d'archives, la Recherche en archivistique.

documentaire en Afrique d'établir les différents profils de professionnels de l'information en contexte africain. L'hypothèse défendue dans cette étude est que le professionnel de l'information en Afrique évolue dans un espace assez normé où la compétence et la qualification constituent certes deux éléments structurant d'une trajectoire, mais c'est surtout l'histoire du professionnel, son héritage et son environnement qui détermineront sa place dans cet espace.

## **I Les métiers de l'information documentaire en Afrique : clarifications conceptuelles**

Depuis l'invention de l'écriture, il y a 3500 ans, les hommes ont pris l'habitude d'inscrire sur des supports les traces de leurs activités. La pierre, les tablettes d'argiles, les peaux d'animaux le métal, l'étoffe, vont servir de matériaux privilégiés pour mémoriser les faits et gestes des hommes dans la société. L'invention de l'écriture va ainsi donner naissance non seulement à celle du document, mais surtout à celle des professions de l'information documentaire ou encore information-documentation (Gardiès 2011). Ces professions regroupent aujourd'hui une diversité et une variété de métiers connus sous des appellations assez composites, qu'on préfère regrouper sous l'expression « professionnel de l'information ». (Prévot-Hubert 2004). Avant de préciser cette expression, il serait opportun de réinterroger la notion d'information documentaire qui paraît assez ambiguë et polysémique.

### **I1. Information documentaire : entre objet, technique ou science ?**

L'information documentaire est une expression qui n'est pas encore explicitement définie dans la littérature scientifique des sciences de l'information, mais qu'on retrouve de plus en plus dans les programmes et offres de formation professionnelle relatifs aux métiers de la documentation, la bibliothéconomie, et de l'archivistique (Haute Ecole de Gestion de Genève, EBAD, ESSTIC). On observe que l'expression « information documentaire » est utilisée de manière bien différente selon les chercheurs. On peut repérer au moins deux sens principaux.

Le premier sens de l'expression « information documentaire » renvoie d'abord à la notion de document, c'est-à-dire un objet qui porte une information destinée à être communiquée. La Norme ISO 5127 définit le document comme : « *une information*

*enregistrée qui peut être traitée comme une unité dans un processus de documentation quelles que soient sa forme et ses caractéristiques* » (Norme ISO 5127-1 2001). Le document est donc saisi comme une forme pérenne de l'information. C'est la raison pour laquelle l'usage du terme information va donc s'imposer au détriment de celui de document qui paraît un peu désuet. Il y a lieu de rappeler que la profession de gestionnaire de l'information documentaire a longtemps été conditionnée par le contenant (support, document), le contenu (information) était quasiment occulté. C'est l'avènement de la dématérialisation des informations, avec la numérisation de tous les types de supports, et leur positionnement comme « hyperdocument » (Balpe 1990), qui va complètement changer de donne. Le document perd donc sa stabilité en tant qu'objet matériel et devient fragmenté et volatil. L'information va ainsi prendre de l'ampleur et on parle de plus en plus de « gestion de l'information », de « professionnel de l'information » et même de « société de l'information ». A titre d'exemple, les Marocains ont créé le néologisme « informatiste » (Ibnlkhayat 2005) pour remplacer documentaliste qui était trop ancré dans la gestion du contenant. De même, L'ADBS (Association des Documentalistes et Bibliothécaires Spécialisés) est devenue depuis 1993 : (Association des professionnels de l'information et de la documentation) en gardant le sigle ADBS pour aussi tenter de sortir de cette image très « orientée contenant » que véhicule la notion de document.

On peut donc dire que document et information sont indissociables. Le document a la capacité de transmettre de l'information. L'information a besoin de la médiation du document pour se matérialiser et transmettre du sens. En effet, sur le plan étymologique, le terme document vient de la racine latine « *docere* » qui signifie instruire, enseigner, c'est-à-dire transmettre de la connaissance, du savoir, de l'information... L'information documentaire renvoie ainsi à une information consignée sur un support, utilisable à des fins de consultation et de preuve. La gestion de l'information documentaire est donc intimement liée au document qui constitue l'objet et le matériau des professionnels de l'information. Le document est mis en œuvre grâce aux techniques documentaires, c'est-à-dire à un ensemble de connaissances appliquées au traitement du document. Selon Hubert Fondin : « *les techniques documentaires seraient l'ensemble des savoirs et des savoir-faire qui permettent d'agir sur le système documentaire et sur chacun de ses éléments, de les fabriquer, de les façonner, de les*

*transformer en vue de répondre de façon pertinente à toute demande d'information formulée par l'utilisateur*» (Fondin 2002 : 124). L'objectif de ces techniques est de développer une compétence professionnelle chez les employés afin de les rendre totalement opérationnels dans l'exercice de leurs métiers. Les techniques documentaires mettent ainsi en exergue aussi bien des savoirs professionnels uniquement tournés vers une intelligence pratique (méthodes de résolutions de problèmes nécessaires à la l'action), des savoirs scientifiques tournés vers la compréhension et la connaissance du réels (méthodes de compréhension de l'action).

Quant au second sens que revêt l'expression « information documentaire », on pourrait voir profiler l'idée d'une science. Une science support des techniques documentaires que Robert Escarpit avait nommée « documentologie » (1981) et Jean Meyriat « informatologie » (1983). Les deux conceptions prenant assises sur la notion de document. Alors que la documentologie renvoyait à la science de l'étude du document, l'informatologie était définie selon Jean Meyriat comme : « ... *une science des contenus sémantiques de la communication donc de l'information, dont elle veut expliquer la nature, les conditions dans lesquelles elle est produite, transmise, reçue, conservée ou transformée* » (1983). Aujourd'hui, cette science est nommée science de l'information, et totalement intégrée dans l'interdiscipline Science de l'Information et de la Communication (SIC). La science de l'information est définie pour la première fois en 1968 par Harold Borko comme : « *la science de l'information a pour objet d'étude les processus de production, de collecte, d'organisation, de stockage, de recherche, d'interprétation, de transmission, de transformation et d'utilisation de l'information* » (1968 :3 traduit par l'auteur). Ce qui sous-entend que la science de l'information s'attache avant tout à l'élaboration sociale et au partage du savoir, qu'il soit pratique, technique, ou scientifique. Selon Yves-François Le Coadic la science de l'information renvoie à : « *l'étude des propriétés générales de l'information (nature, genèse, effet), des processus et des systèmes de construction, de communication et d'usage de cette information* » (1997 :31).

Cependant, on voit apparaître de plus en plus des chercheurs qui utilisent d'autres concepts pour parler de sciences de l'information. On rencontre ainsi « sciences de l'information et du document (SID) » (2011), « Science de l'information – documentation »

(El Hadi 2018 et Metzger 2013). Ces concepts accordent une place de choix aux pratiques documentaires, laissant penser que la science de l'information n'existerait pas sans ces pratiques. En réalité, comme le pense Jean-Michel Salaün (2000), la science de l'information s'est construite à partir de l'élaboration de savoirs professionnels qui se sont mis en place au fil du temps. C'est donc une science qui est liée à un ensemble de pratiques, comme d'ailleurs, la chimie, les sciences de gestion... Cependant, ce ne sont pas ces techniques qui font la science de l'information. Vivianne Couzinet apporte des éléments de réponse en déclarant : « *Le documentaliste est un technicien et les techniques qu'il utilise dépendent, pour leur maintenance et leur renouvellement, des acquisitions d'une connaissance fondamentale.* » (Meyriat cité par Couzinet, 2001 : 396).

On peut donc affirmer que les fondements théoriques sur lesquels prennent ancrage les pratiques documentaires proviennent autant de la science de l'information que d'autres sciences. D'où le caractère interdisciplinaire qui marque réellement l'originalité de la science de l'information. C'est ce qui fait dire à Jacqueline Deschamps : « *l'approche interdisciplinaire de la science de l'information a peu à peu conquis sa légitimité en affirmant et en confortant un double positionnement : épistémologique - qui lui confère un statut authentiquement scientifique et lui permet de développer un arsenal conceptuel pour « penser l'information » ; pratique – qui, par une meilleure connaissance des rapports à la technique, lui permet de mettre les acquis à la disposition de ceux qui sont confrontés aux attentes sociales* » (2010 : 69). La particularité de cette science est donc comme le pense Saracevic : « *un champ de pratique professionnelle et de recherche scientifique ayant pour objet la communication effective des savoir enregistrés* » (Deschamps 2010 :15). Ces deux dimensions (professionnelle et scientifiques) sont la plupart du temps le socle sur lequel s'appuient les programmes de formation des professionnels de l'information.

## **I.2. Information documentaire : les professionnels de l'information**

L'expression « professionnel de l'information » apparaît assez polysémique, car elle renvoie à une diversité de métiers, de compétences, d'environnement de travail, et de qualifications. Cependant, quelle que soit la forme que prend leurs activités, les professionnels de

l'information s'attellent à collecter, traiter, analyser, stocker diffuser de l'information. Les bibliothécaires<sup>3</sup> et les archivistes sont le plus souvent considérés comme les deux racines principales des professions de l'information documentaire (Salaün et Arsenault 2010). Il arrive parfois qu'on prenne l'une des professions à la place de l'autre ou alors qu'on les assimile à la même réalité. Bibliothécaires et archivistes sont donc fréquemment jugés interchangeables. C'est la raison pour laquelle par faute de moyens, ou le plus souvent par ignorance l'on voit confier à des bibliothécaires des missions et des responsabilités qui reviennent aux archivistes et vice versa. Et pourtant, ce sont deux professions qui certes ont un fond commun mais demeurent en réalité bien distinctes.

Il faut préciser aussi que les bibliothécaires travaillent soit sur des créations originales qui portent l'empreinte de leurs auteurs (livres, publications en série) soit sur un ensemble d'informations de nature diverse réunies volontairement sur un thème donné afin de constituer une base de connaissances (documentation). Le matériau sur lequel travaille le bibliothécaire est donc une ressource intentionnellement destinée à un public et organisé par conséquent par son auteur pour être reçu et perçu par ce public. Quant aux archivistes, ils travaillent sur un ensemble de documents réunis par une personne physique ou morale dans le cadre de son activité (archives). L'archive n'est donc pas écrite de façon intentionnelle, elle découle du travail des administrations. Autrement dit, elle est le fruit d'une opération, d'un processus d'affaire, d'une activité. On ne peut isoler l'archive de son activité productrice sans anéantir son sens. Mais, il faut remarquer qu'en dépit des différences fondamentales que connaissent ces deux professions (bibliothécaires et archivistes), il n'en demeure pas moins vrai qu'elles demeurent très proches l'une de l'autre, car toutes les deux se chargent fondamentalement de repérer, collecter, traiter et diffuser de l'information.

Cependant, seule l'évocation de ces deux professions ne suffit pas si l'on veut véritablement cerner les spécificités des professionnels de l'information. En effet, bibliothécaires et archivistes fonctionnent comme des contenants, des enveloppes qui ne laissent pas entrevoir toutes les spécificités de la profession à tous les niveaux où elle s'exerce. En plus, on ne sait pas très bien quelles compétences ni quelles qualifications sont

---

<sup>3</sup> Bibliothécaire entendu dans son assertion anglo saxonne comme de la Library qui regroupe aussi les bibliothécaires, bibliothécaires spécialisés, les documentalistes...



convoquées lorsqu'on exécute ces professions. En effet, la compétence et la qualification constituent deux éléments fondamentaux participant à la définition des professions de l'information documentaire. Alors que la compétence met en scène les aspects psychologiques (connaissance, savoir.), la qualification traite des aspects sociologiques (renommée, reconnaissance par la société).

La compétence est une notion assez abstraite et hypothétique qui est par nature inobservable. Mais on ne peut l'apprécier que ses manifestations. Selon Nicole Mandon la compétence renvoie à la capacité que possède une personne de pouvoir mobiliser ses connaissances et ses qualités pour faire face à un problème (1990). Dans l'univers de l'information documentaire plusieurs référentiels ont été élaborés pour modéliser les compétences des professionnels de l'information-documentation dont *l'Euroréférentiel I&D*. La compétence peut donc être comprise comme un concept général qui englobe la faculté dont disposent les usagers à utiliser leurs capacités, leurs connaissances, et leurs acquis pour exercer une fonction. Cependant, la compétence a parfois besoin d'une légitimation sociale pour se déployer. C'est la raison pour laquelle la question de la qualification nous semble importante dans la connaissance des professions de l'information documentaire.

En effet, la qualification en tant que capacités requises à une personne pour exercer un métier (diplôme, grade), joue un rôle essentiel dans la recherche de l'adéquation homme /travail. Selon Maurice Thévenet: « *la qualification est un ensemble de connaissances et de compétences permettant de comprendre et de maîtriser une situation professionnelle de la restituer dans son environnement et dans l'ensemble du processus de production* » (2007 : 181). Ce qui sous-entend que la qualification renvoie non seulement à un ensemble de connaissances requises (reconnues et sanctionnées par un diplôme) pour exercer un emploi et aussi à un ensemble d'acquis professionnels issus de l'expérience ainsi que des qualités personnelles et morales d'une personne. Dans l'univers de l'information documentaire, il existe plusieurs référentiels, à l'instar de celui élaboré par l'Association des Archivistes de France qui proposent (2000) un ensemble de qualités (savoir, savoir-faire savoir être) que le

---

³ Référentiel des compétences des professionnels européens de l'information-documentation, édité en 2000.

professionnel de l'information devrait posséder pour exécuter une tâche précise en information documentaire.

On peut donc dire que la qualification dépend d'abord de l'emploi exercé et de la manière dont il est exercé. Elle découle ainsi d'un apprentissage formel ou d'une expérience accumulée en situation de travail. La qualification est ainsi perçue comme quelque chose de dynamique qui se réfère à l'histoire personnelle du professionnel de l'information. C'est donc un processus plus ou moins long qui n'est pas immédiat, qui est construit et susceptible d'être valorisé socialement.

En définitive, la compétence et la qualification sont indispensables pour mieux comprendre l'univers des professionnels de l'information. Ces deux termes ne sont pas opposés, ils sont symétriques puisque pour s'exercer la compétence peut prendre appui sur la qualification et *a contrario*, la qualification s'appuie sur les retours d'expériences issus des compétences.

## **II Les principaux modèles de formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique.**

La présente étude s'intéresse aux différents modèles de formation dans les métiers de l'information documentaire en Afrique. Il s'agit d'une tentative de modélisation de ces formations, c'est-à-dire, une volonté de représenter de manière simplifiée et malléable un ensemble d'informations qui permet de rendre intelligible un phénomène aussi complexe que celui de la formation. L'objectif est donc de dresser à partir d'une analyse des grilles de formation des différents instituts une cartographie des formations que l'on rencontre aujourd'hui sur le continent.

### **II.1 Présentation de l'étude : cadre méthodologique**

La démarche méthodologique s'appuie sur un corpus composé de 25 pays africains dont 3 pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc), 13 pays francophones de l'Afrique subsaharienne (Benin, Burkina, Burundi, Cameroun, RDC Congo, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal), 9 pays anglophones de l'Afrique subsaharienne (Afrique

du Sud, Nigéria, Ghana, Kenya, Soudan, Zambie, Ouganda, Ethiopie, Egypte). Deux critères ont guidé le choix de ces pays : le premier est relatif à l'existence de structures de formations en information documentaire dans ces pays. Quant au second critère, il concerne la disponibilité d'un corpus d'informations susceptibles de renseigner sur ces formations. Pour la construction de ce corpus, les principales informations prélevées sur les institutions de formation en information documentaire en Afrique sont : l'appellation de l'établissement proposant la formation et son statut, la dénomination du programme de formation, le niveau de formation, le diplôme obtenu et le contenu des formations.

La grande difficulté que nous avons rencontrée dans la construction de ce corpus était la non disponibilité des données sur les instituts qui proposent des formations en information documentaire en Afrique. Les informations qui étaient les plus difficiles à collecter concernaient les contenus des programmes de formation. Plusieurs instituts ont manifesté une défiance à la fourniture de leur grille de formation. Plusieurs modalités de sélection des informations avaient été adoptées. La première consistait à sélectionner directement des informations sur les sites web des institutions en question. Mais, la limite de cette option résidait dans le fait que la majorité de ces institutions ne possédaient pas de site web. L'autre modalité a consisté à envoyer aux institutions concernées un message par email pour solliciter des informations dont nous avons besoin pour construire le corpus. Une autre modalité de collecte d'informations a aussi consisté à utiliser le réseau d'anciens étudiants de l'ESSTIC (Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'information et de la Communication) et de l'EBAD (Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes) qui aujourd'hui travaillent dans plusieurs pays africains. Les différents pays ainsi que les institutions de formation concernées par notre corpus sont :

- Algérie : (Institut de bibliothéconomie de l'Université d'Alger),
- Maroc : (l'Ecole des sciences de l'information - ESI),
- Tunisie : (l'Institut supérieur de documentation -ISD),
- Bénin : (Centre de formation aux carrières de l'information - CEFOCI),
- Burkina Faso : (l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information Documentaire- ISTID),
- Burundi : (Université du Burundi – Institut Supérieur de Commerce - Filière Bibliothéconomie),
- Cameroun : (Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication – ESSTIC, Université Protestante d'Afrique Centrale - UPAC)...

- Côte d'Ivoire : (l'Ecole de Formation à l'Action Culturelle – EFAC ; Institut pour la Promotion des Arts Conservatoires - IPAC),
- République Démocratique du Congo : (Département des sciences et techniques documentaires - Faculté des lettres et sciences humaine – Université de Kinshasa)
- République de Congo : (Université Marien Ngouabi Département des sciences et techniques de la communication),
- Gabon : (l'Institut Universitaire des Sciences de l'Organisation Sophie Ntoutoume Emame IUSSO),
- Mali : (Métiers du Livre, des Archives, et de la Documentation - MLAD),
- Mauritanie : (Filière Bibliothèques, Archives et Documentation, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Nouakchott)
- Niger : (Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication - IFTIC), la Guinée (l'Ecole Supérieur des Sciences de l'Information-ESSI),
- Sénégal : (Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes - EBAD)
- Afrique du Sud : (Université de Pretoria - Département de bibliothéconomie, Université du Cap)
- Ghana : (Department of Library Studies – University of Ghana)
- Nigéria : (Department of Library Studies - University of Ibadan)
- Kenya : (Coordination Centre for Regional Information Training – Nairobi Kenya National Academy for Advancement of Art and Science)
- Soudan : (School of Extra Rural Studies – Khartoum University)
- Ouganda : (East African School of librarianship - University of Makerere)
- Ethiopie : (Faculty of Education – Unniversity of Addis-Abeba)
- Zambie : (Department of Library Studies – University of Zambia)
- Egypte : (Université du Caire – Faculté des arts – Département de formation des bibliothécaires et des archivistes)

## II.2 Présentation et discussion des principaux résultats

Les premières formations dans les métiers de l'information documentaire en Afrique étaient organisées hors de l'Afrique, le plus souvent dans les métropoles des pays colonisateurs qui offraient des bourses aux africains. Les premiers cours de formation organisés en Afrique *in situ* fut à Accra au Collège Universitaire Achimota en 1945 avec le concours du *British Council*. Cependant, c'est surtout après les indépendances que va se développer la plupart des formations.

### II.2.1 Présentation des résultats

Les principaux résultats présentés portent aussi bien sur des aspects quantitatifs (nombres de formation par pays, les zones géographiques, le cursus), que sur les aspects qualitatifs (contenu des enseignements, formes modèles de formation).

### ***II.2.1.1 Répartition des principales formations étudiées selon les zones géographiques***

Les formations étudiées rendent compte des pratiques de 24 pays africains repartis de la manière suivante :

- Pays du Maghreb: 12%
- Pays anglophones de l'Afrique subsaharienne : 28%
- Pays francophones de l'Afrique subsaharienne : 60%

### ***II.2.1.2 Répartition des formations étudiées selon la date de création***

La création des formations dans ces différents pays ne s'est pas opérée de manière homogène.

Les plus vieilles formations remontent dans les années 30 et les plus récentes en 2004. Ainsi, la répartition des formations étudiées selon la date de création est la suivante :

- Décennie 30 (Afrique du Sud) : 6%
- Décennie 40 (Nigéria, Soudan) : 6%
- Décennie 50 (Egypte) : 6%
- Décennie 60 (Ghana, Sénégal, Nigéria) : 17%
- Décennie 70 (Niger, Congo RDC) : 12%
- Décennie 80 (Benin, Mauritanie, Nigéria) : 17%
- Décennie 90 (Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigéria) : 17%
- Décennie 2000 (Burkina, Guinée, Gabon ; Congo) : 18%

### ***II.1.2.3 Répartition des formations par rapport à la structure formatrice***

La quasi-totalité des formations étudiées sont exclusivement des formations universitaires, c'est-à-dire des formations post-bac. La répartition des formations par rapport à la structure formatrice se présente de la manière suivante :

- Ecole spécialisée intégrée à l'Université : 43%
- Département dans une faculté : 50%
- Institut universitaire de technologie (IUT) : 7%

### ***II.1.2.4 Répartition des formations étudiées selon le nombre de formations dans chaque pays***

La répartition des formations étudiées selon le nombre de formations dans chaque pays est la suivante :

- Pays ayant 1 seule formation : 57%
- Pays ayant entre 1 et 2 formations : 24%
- Pays ayant 3 formations et plus : 19%

### ***II.1.2.5 Répartitions des pays par rapport au cursus proposé***

Les formations vont de 1 à 2 ans après le Bac, de 1 à 3 ans après le bac, et enfin de 5 ans après le Bac ou 8 ans après le Bac. La répartition des pays par rapport au cursus proposé est la suivante :

- Institut universitaire de technologie (IUT) Bac + 2 ans : 92%
- Pays n'ayant pas de Bac + 2 ans : 8%
- Licence (Bac + 3 ans) : 92%
- Pays n'ayant pas de licence de (Bac + 3 ans) : 8%
- Master Bac + 5 ans : 33% dont 8% de pays possèdent une maîtrise professionnelle
- Pays n'ayant pas de Master Bac + 5 ans : 67%
- Doctorat/Phd Bac + 8 ans : 10%
- Pays n'ayant pas de Doctorat Phd Bac + 8 ans : 90%

### ***II.1.2.6 Répartition par rapport à la sélection des étudiants***

La sélection des étudiants se fait dans majorité des cas étudiés par un examen d'entrée pour les cycles Bac + 2 ans et licence. Quant aux cycles de Master, la sélection se fait par étude de dossier. Il est souvent demandé en plus aux candidats d'avoir une expérience professionnelle.

La répartition par rapport à la sélection des étudiants est la suivante :

- Niveau Bac + 2 ans : 48% sur concours et 52% sur étude de dossier
- Niveau licence : 96% sur concours et 4% sur étude de dossier
- Niveau Master : 12% sur concours et 88% sur étude de dossier
- Niveau doctorat : 0% sur concours et 100% sur étude de dossier

### ***II.1.2.7 Répartition en fonction des contenus des programmes***

En ce qui concerne les programmes, on peut dire que dans la plupart des cas étudiés, le contenu des programmes est fonction d'une part de la durée des études, donc des niveaux, et, d'autre part, des objectifs visés par les programmes de formations. Les programmes sont ainsi très diversifiés, de durée variable (Bac + 2 ans, Bac + 3 ans, Bac + 5 ans et Bac + 8 ans). La répartition en fonction des contenus donne les réponses suivantes :

Pour les cycles Bac + 2 ans, nous avons :

- Cours de sciences et techniques de l'information documentaire : 75%
- Cours en sciences humaines : 5%
- Séminaires, stages, visites : 20%

Pour les cycles Licence (Bac+ 3 ans), nous avons :

- Cours de sciences et techniques de l'information documentaire : 60%
- Cours en sciences humaines : 15%
- Séminaires, stages, visites : 25%

Les cycles Bac + 2 ans et Licence sont donc des formations pratiques qui débouchent sur des diplômes du premier et deuxième cycle. Ils sont conçus pour les types de professionnels traditionnels des sciences de l'information documentaire : les bibliothécaires et les documentalistes et archivistes. L'accent est plus mis sur des cours de techniques documentaires proprement dites que sur les cours de sciences humaines.

En ce qui concerne les cycles Master (Bac + 5 ans), nous avons :

- Cours de sciences et techniques de l'information documentaire : 30%
- Cours en sciences humaines : 40%
- Séminaires, stages, visites : 30%

Les programmes à ce niveau font une large part à la théorie en vue de la recherche et conduisent ainsi aux diplômes plus avancés jusqu'au doctorat. Les programmes comportent un certain nombre de matières dites traditionnelles. Il s'agit des cours de bibliographie, d'administration, de catalogage et de classification.

En ce qui concerne les diplômes obtenus, la quasi-totalité des formations étudiées offrent des diplômes issus des métiers traditionnels de gestion de l'information à savoir : bibliothécaires, documentalistes et archivistes. Ces métiers se retrouvent les plus représentés parce qu'ils regroupent des professions assez bien connues, reconnues, et intégrées dans le tissu social. On peut dire aussi que ces professions sont déjà légitimées par un ensemble des pratiques reconnues dans la société.

### **II.2.1 Discussion des résultats**

L'analyse des principaux résultats mettent en exergue différentes corrélations entre éléments structurels des formations en information documentaire afin de comprendre leurs différentes logiques de fonctionnement. Certains éléments sont communs à toutes les formations étudiées, et d'autres par contre sont spécifiques à chaque pays. Cependant, nous n'allons nous intéresser que sur quelques traits qui nous semblent pertinents.

#### ***II.2.1.1 Des formations relativement jeunes et exclusivement universitaires...***

Le premier constat qui se dégage de cette étude est le fait que toutes les formations présentées dans le cadre de ce travail sont quasiment jeunes (moins de 60 ans en moyenne) et surtout exclusivement universitaires. En effet, il s'agit des formations *post bac*, plus ou moins longues (2 à 5 ans) avec d'une part, des diplômes spécialisés de deuxième et de troisième

cycle (licence, maîtrise, Master), dotés des compétences « élevées », c'est-à-dire celles qui se situent au niveau du contrôle, de l'encadrement, de la conception et de l'expertise (technicien, ingénieur, expert). D'autre part, ces formations mettent aussi sur le marché de l'emploi des professionnels munis de diplômes techniques spécialisés de premier cycle (BTS, DUT) avec des compétences d'application (niveau assistant selon l'euro-référentiel). Ces compétences leur permettent d'appliquer de façon fiable les règles qu'ils ont apprises, et surtout d'exécuter des tâches précises relatives aux fonctions documentaires auxquelles ils ont été spécialement préparés.

Les écoles de formation en information documentaire en Afrique ne forment pas du tout les personnels d'exécution, c'est-à-dire toutes ces « petites mains » qui permettent à un service d'information documentaire d'assurer la qualité du service rendu au public. Les missions assumées par ces types de personnels sont variées et diverses, mais les plus récurrentes dans les centres d'information documentaire concernent aussi bien les tâches d'accueil (vestiaire, inscription, orientation, renseignement, surveillance, reprographie, recherches d'informations, réception des paiements de prestations), que des tâches de liaison entre les différents espaces fonctionnels d'un service documentaire (salle traitement, de consultation et les magasins de conservation).

On observe que dans la plupart des services d'information documentaire en Afrique, il n'existe quasiment pas de « petites mains ». Lorsqu'elles existent, elles sont peu ou pas du tout formées aux différentes tâches qu'elles sont appelées à remplir. Certains services se présentent alors comme de véritables « armées de généraux » où les compétences et les qualifications sont déséquilibrées mal exploitées et déployées voire diluées. Cela ne permet donc pas à ces services d'information documentaire d'être efficaces et surtout efficaces. La conséquence directe de cette situation est la disparition des métiers qui ont toujours fait la force de ces services comme le métier de magasinier des archives qu'on rencontre de moins en moins dans les services d'archives. Et pourtant, le rôle essentiel de ce dernier dans la gestion des lieux de stockage de documents, et le fonctionnement de la salle de lecture apparaît indispensable pour assurer l'intégrité la fiabilité et l'accessibilité des documents dont le service est dépositaire.



Les formations en information documentaire étudiées sont intégrées soit dans une école spécialisée rattachée à l'Université, soit dans un département d'une faculté de l'Université. Lorsqu'elles sont reliées à une faculté, elles sont pour la plupart des cas logées dans les facultés de sciences humaines et sociales. Aucune de ces formations ne se retrouve en faculté des sciences exactes et appliquées. Ce qui pourrait laisser percevoir une volonté manifeste de marquer le lien épistémologique avéré entre les sciences et sociales et les phénomènes de l'information documentaire qui sont davantage des phénomènes de sens.

### ***II.2.1.2 Des associations professionnelles quasi absentes dans le secteur de la formation...***

Les associations professionnelles en Afrique sont quasi absentes dans le champ de la formation continue dans les métiers de l'information documentaire. Aucune association ne dispose d'un calendrier de formation professionnelle proposant aussi bien aux salariés qu'aux demandeurs d'emploi la possibilité d'acquérir des compétences en matière de l'information documentaire. Et pourtant, ce sont les professionnels qui sont sur le terrain et qui ont une emprise directe avec les réalités du métier. Ils sont par conséquent, les mieux préparés à suivre et à prévoir les mutations du métier. C'est la raison pour laquelle les professionnels devraient se donner pour préoccupation essentielle, d'élaborer des dispositifs de formation adéquats qui correspondent parfaitement aux besoins des publics demandeurs de formation. Cela leur permettra d'acquérir les aptitudes utiles ou nécessaires à l'exercice de leur profession.

Cependant, l'absence des associations professionnelles dans la formation en information documentaire a donné naissance à de nouveaux acteurs : en occurrence les consultants indépendants. C'est un groupe très hétérogène qui mêle aussi bien des personnes du métier de l'information documentaire que ceux qui ne le sont pas, mais qui ont trouvé dans la formation professionnelle en information documentaire une opportunité d'affaire. On observe que la plupart de ces consultants n'ont pas toujours une expertise avérée et que leur offre de formation n'est pas toujours pertinente. Ensuite, le fait que ces consultants ne possèdent pas souvent un agrément leur permettant d'exercer dans le métier concerné, contribue à alimenter des suspicions. Ils exercent le plus souvent dans une certaine opacité.

En effet, ils se constituent ainsi en entreprises unipersonnelles et postulent à tous les marchés relatifs à la formation. Enfin, ces consultants sont difficilement contrôlables puisqu'ils ne sont répertoriés dans aucune corporation.

### ***II.2.1.3 Des niveaux de formation disparates : entre technique et science***

Les différentes formations étudiées sont réparties sur trois niveaux à savoir les techniciens documentaires, les ingénieurs documentaires et les chercheurs en science de l'information. Les formations de techniciens documentaires se situent au niveau du Bac + 2 ans (Burkina, Benin, Cote d'Ivoire, Gabon...) et licence Bac + 3 ans (Cameroun, Sénégal, Algérie, Tunisie, Maroc...). Ces formations sont les plus représentées en Afrique (92% de pays proposent des cursus au niveau Bac + 2 ans, Bac + 3 ans). Il s'agit donc du modèle type en Afrique qui marque ainsi une forte volonté de former les techniciens documentaires s'attendant à l'apprentissage des techniciens documentaires et à leur reproduction dans des situations de travail. On remarque donc que dans les programmes de ces formations, une place importante est faite aux matières pratiques au détriment des matières en sciences humaines. En effet, la répartition des cours de sciences et techniques de l'information documentaire dans les cycles de Bac + 2 ans, Bac + 3 ans sont de 75% et 60% en licence, alors ce taux n'est que de 30% dans les cycles de Master qui forment des ingénieurs documentaires.

En ce qui concerne les ingénieurs documentaires, ils se situent au niveau Master Bac + 5 ans (Cameroun, Sénégal, Ghana, Nigéria, Tunisie, Maroc) et se chargent de l'organisation et la conception d'un système documentaire en mobilisant des techniques pertinentes et spécifiques aux métiers de l'information documentaire. Environ 33% de pays en Afrique offrent des cursus formant des ingénieurs documentaires. Ce qui constitue un taux relativement passable au vu des enjeux que représentent des questions de l'information documentaire en Afrique.

Quant aux chercheurs en science de l'information, on ne rencontre que 10% de pays qui possèdent une formation à ce niveau. En Afrique tout comme en dans les autres pays du monde, les travaux de recherche en science de l'information se situent dans deux cadres différents correspondant à deux postures épistémologiques de la science de l'information. En effet, soit le chercheur se situe dans le cadre des sciences exactes et appliquées, et ses

recherches vont tendre à une explication des phénomènes liés au système technique observé ; soit au contraire, le chercheur s'insère dans une perspective des sciences humaines et sociales, et ses travaux vont tenter de comprendre les phénomènes dans le cadre du système communicationnel.

#### ***II.2.1.4 De la révolution numérique***

La plupart des formations étudiées n'ont pas assez pris en compte la question de la révolution numérique (Boccaro 1992) dans laquelle le monde est engagé. Internet est devenu aujourd'hui un outil indispensable dans l'univers des professionnels de l'information. Mais, on remarque dans les cursus de formation une quasi absence aussi bien des parcours orientés Internet que des cours ou séminaires destinés à la maîtrise d'Internet. Et pourtant l'avènement des archives numériques a provoqué une véritable révolution dans les pratiques de gestion de documents numériques. Ce changement bouleverse aussi bien la production, le traitement, la conservation et la communication des archives.

L'évolution numérique génère non seulement de nouvelles pratiques informationnelles, mais exige surtout des compétences nouvelles et transversales. Cependant, les formations étudiées ne préparent pas assez les étudiants à faire face aux défis imposés par la gestion des données numériques. Le professionnel de l'information accoutumé à des objets stables et pérennes se trouve confronté désormais à un univers changeant caractérisé par l'obsolescence récurrente des technologies, la fragilité des supports de conservation, et la facilité de clonage des documents. Ainsi, l'offre de formation en Afrique devrait évoluer vers une meilleure prise en charge des nouvelles contraintes engendrées par l'évolution numérique.

### **Conclusion**

En définitive, les formations en information documentaire en Afrique peuvent être regroupées en trois modèles à savoir : les modèles « techniciens documentaires », « ingénieurs documentaires », et « chercheurs en sciences de l'information ». Certaines structures de formation peuvent cumuler les trois modèles, alors que d'autres ne possèdent que les deux premiers types. On rencontre aussi des structures qui sont spécialisées dans la formation des

techniciens ou dans la formation des ingénieurs. Par contre, il n'existe pas de structures uniquement spécialisées à la formation des chercheurs en science de l'information.

On peut dire que le modèle dominant en Afrique correspond à celui de « technicien documentaire ». Un modèle qui met un accent particulier sur les aspects techniques qui correspondent à des métiers traditionnels de l'information documentaire, à l'instar du bibliothécaire et de l'archiviste. Dans ce modèle, très peu de place est laissé à la théorie et aux technologies nouvelles. Or, l'usage de plus en plus croissant des technologies, l'explosion informationnelle, la complexité des interactions (homme/homme et Homme/machine) imposent aujourd'hui de nouveaux modèles de formation interdisciplinaires qui s'intègrent parfaitement à notre univers dominé par la révolution numérique. Dans un tel contexte, la formation dans les métiers de l'information documentaire devra permettre au professionnel non seulement de jouer parfaitement sa partition, mais surtout, il devrait désormais se faire comprendre par ses interlocuteurs, car la gestion et la conservation des documents afin d'assurer leur accessibilité à long terme ne peut être qu'aujourd'hui une œuvre collective.

## Bibliographie

- ADBS, ECIA Euroréférentiel I&D (2000). *Référentiel des compétences des professionnels européens de l'information et documentation*. Paris : ADBS Éditions.
- Association des Archivistes Français (2000). *Référentiel métiers de la profession d'archiviste ou les métiers d'archives*. Paris : AAF.
- Balpe, Jean-Pierre. (1990). *Hyperdocuments, hypertextes, hypermedia*. Paris : Eyrolles.
- Boccard Paul. (1992). « Révolution informationnelle et débuts possibles d'un nouveau type de régulation dans un système mixte ouvert » *Monde en développement*, tome 20 n° 79-80 : 125-132.
- Borko, Harold. (1968). « Information science : what is it ? » *American Documentation*. 19 (1) : 3 – 5.
- Couzinet, Viviane (2001). *Jean Meyriat, théoricien et praticien de l'information – documentation : textes réunis à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*. Paris : ADBS.

- Dalbin Sylvie, Meyriat Jean (1996). « Utiliser le Référentiel des compétences et emplois de l'ADBS. Un exemple : élaborer un curriculum vitae.» *Documentaliste - Sciences de l'information*, nov.-déc., 33 (6) : 314-317.
- Deschamps Jacqueline (2010). *La science de l'information : de la discipline à l'enseignement*. Paris : Éditions des archives contemporaines.
- El Hadi, Widad Mustafa (dir) (2018). *Fondements épistémologiques et théoriques de la science de l'information-documentation. Actes du 11e colloque ISKO France 2017*. London: ISTE Editions.
- Escarpit, Robert (1981). *Théorie de l'information et pratique politique*. Paris : Seuil.
- Fondin Hubert (2002/3) « La « science de l'information » et la documentation, ou les relations entre science et technique », *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 39 : 122-129. DOI : 10.3917/docsi.393.0122. URL : <https://www.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2002-3-page-122.htm>
- Fondin, Hubert (2006) La science de l'information où le poids de l'histoire. *Enjeux de l'information et de la communication*, Grenoble.
- Gardiès, Cécile (dir) (2011). *Approche de l'information-documentation : concepts fondateurs*. Toulouse : Cépadués-Edition.
- Ibnlkhayat, Nozhia. (2005) *Marketing des systèmes et services d'information et de documentation*. Québec : PUQ.
- Lafont, Suzanne (1988). *Création d'une section de bibliothéconomie: Burundi - (mission)*. Paris : Unesco.
- Lafont, Suzanne (1985). *Formation des aides bibliothécaires-archivistes-documentalistes: Burkina Faso - (mission)*. Paris : Unesco.
- Le Coadic, Yves-François (1997). *La science de l'information*. Paris : PUF.
- Liebaers, Herman (1957). « Les Bibliothèques et la lecture publique au Congo Belge et au Ruanda-Urundi ». *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 28 (2) : 241-250.
- Mandon Nicole. (1990). « Analyse des emplois et gestion anticipée des compétences ». Paris : CEREQ.

- Metzger Jean-Pierre (2013). Information documentation. *Colloque SIC : objet, savoir discipline sous la dir de Stephane Olivesi*. Grenoble.
- Metzger Jean-Pierre (2002). Les trois pôles de la science de l'information. *Couzinet Vivianne (dir). Acte du colloque Recherches récentes en sciences de l'information et de la communication : convergence et dynamique*. Toulouse : ADBS.
- Meyriat Jean (1981). « Document, documentation, documentologie ». *Schémas et schématisation*, 2(14) : 51–63.
- Meyriat Jean (1983). « Pour une classification des Sciences de l'Information et de la communication ». *Schéma et schématisation* 4(19) : 61-64.
- Miège Bernard (2013). *La pensée communicationnelle*. Grenoble : PUG.
- Mucchielli Alex (2000). *La nouvelle communication*. Paris : Armand Colin.
- Ngangura Kasole Étienne (2004) « L'Enseignement et la recherche en bibliologie en République Démocratique du Congo » *in 1er Colloque congolais de bibliologie du Comité congolais de l'Association Internationale de Bibliologie Kinshasa (27 novembre – 3 décembre 2004)*. <http://www.aib.ulb.ac.be/colloques/2004-kinshasa/fulltext/03.pdf>
- Norme ISO 5127-1 Information et documentation – Vocabulaire. Norme Internationale. AFNOR 2001.
- Prévot-Hubert, Martine. (2004). « Les professionnels de l'information en France: De la formation initiale à la formation continue jusqu'à la certification professionnelle ». *Documentaliste-Sciences de l'Information*, 41(3) : 182-186. doi:10.3917/docs.413.0182.
- Salatin, Jean Michel, et Clément Arsenault (2010). *Introduction aux sciences de l'information*. Paris La Découverte.
- Saracevic, Tefko (1999). « Information science » *Journal of the American Society for Information Science & Technology* 50 (12) :1050-1063.
- Schneider, Jürgen Axel (2008). *World Guide to Library, Archive and Information Science Education*. München: K. G. Saur.
- Thévenet, Maurice et al (2007). *Fonctions RH : politiques, métiers et outils des ressources humaines*. Paris : Pearson Education.

Thierry, Christine, Gouérou Gaëlle, Dalbin Sylvie (1997). « Utiliser le Référentiel des compétences et emplois de l'ADBS. Un exemple : définir un « poste composite » associant des fonctions de documentation et de secrétariat ». *L'information* 34 (2) : 104-108.

Unesco (1954a). *Le développement des bibliothèques publiques d'Afrique : stage d'étude d'Ibadan*  
Paris : Unesco.

Unesco (1954b). *Development of Public Libraries in Africa: the Ibadan Seminar*. Paris : Unesco.

Unesco (1961). *Rapport Final sur la Conférence d'Etats africains sur le développement de l'éducation en Afrique à Addis-Abeba, du 15-25 mars 1961*. Paris : Unesco.

This article is copyright of the Author. It is published under a Creative Commons Attribution License (CC BY 4.0 <http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>) that allows others to share the work with an acknowledgement of the work's authorship and initial publication in this journal.



Ce(tte) œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International qui permet à d'autres de partager l'œuvre avec une reconnaissance de la paternité de l'œuvre et la publication initiale dans cette revue.